



## **BUDGET PRINCIPAL DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

### **FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le budget primitif pour 2019 de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a été adopté à l'occasion du conseil de territoire du 10 avril 2019.

Il s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires préalablement débattues, à savoir :

- Un contexte d'élaboration à nouveau difficile et instable avec le maintien transitoire, grâce à l'action menée par les Présidents des Territoires, de la dotation d'intercommunalité au bénéfice des EPT en 2019 (6,5 millions de produit pour GPSEA), la suppression pour un an de la dotation de soutien à l'investissement territorial versée par la MGP en compensation ainsi que la perte programmée de la CFE après 2020 qui doit inciter à la prudence ;
- En réponse à ce contexte, l'affirmation des Territoires comme un échelon incontournable d'un projet métropolitain ambitieux, attractif et solidaire, avec la création de l'Alliance des Territoires du Grand Paris autour de la défense des intérêts du bloc local qu'ils composent avec les communes, la revendication de l'obtention du statut d'EPCI à fiscalité propre et du maintien de la dotation d'intercommunalité au bénéfice des Territoires ;
- Au regard des enjeux environnementaux et climatiques, ainsi que de la configuration même de notre territoire qui regroupe la moitié des espaces agricoles de la Métropole et de nombreux espaces naturels avec notamment le massif de l'Arc boisé, la poursuite par GPSEA de son engagement en faveur du développement durable, avec notamment l'adoption de son Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Dans le prolongement de cet engagement, l'action du Territoire dans le respect et l'affirmation de ses principes d'intervention autour des valeurs de solidarité, d'équité, de cohésion et de proximité avec la poursuite de l'appui en ingénierie proposé aux communes par la délégation relations et appui aux territoires, l'affirmation de la doctrine d'emploi du fonds de solidarité en concertation avec les communes éligibles, l'amplification de la politique d'achats groupés et l'implantation des services sur l'ensemble du territoire ;
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées afin que les engagements du Territoire en d'investissement puissent être tenus, au travers notamment d'une politique

d'optimisation financière des achats offensive, destinée à traduire l'effet optimisation et mutualisation permis par l'exercice à un échelon intercommunal des compétences ;

- L'intensification de la politique d'investissement du Territoire pour déployer l'ensemble de ses compétences et créer un meilleur service public, dans le respect et l'affirmation de ses grands principes d'intervention autour des enjeux de solidarité, d'équité et de proximité, avec des politiques publiques conçues dans une perspective de cohésion et de solidarité territoriale, l'attachement à créer un meilleur service public et une action en faveur du pouvoir d'achat de ses habitants.

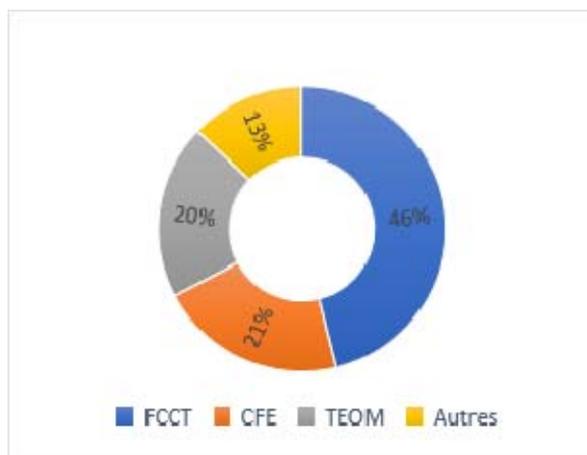
L'équilibre général du budget se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>195 989 195,76 €</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>182 578 911,77 €</b>
<i>Epargne brute générée par la section de fonctionnement : 13 410 283,99 €</i>			
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>13 760 283,99 €</b>
<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>9 500 000,00 €</i>
		<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>4 260 283,99 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>196 339 195,76 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>196 339 195,76 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>40 705 222,16 €</b>	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>71 569 360,51 €</b>
<i>Dont dotations, subventions, cessions...</i>	<i>10 662 741,69 €</i>	<i>Dont dépenses d'équipement</i>	<i>50 824 592,51 €</i>
<i>Dont emprunt d'équilibre</i>	<i>25 042 480,47 €</i>	<i>Dont dette &amp; autres dépenses financières</i>	<i>15 744 768,00 €</i>
<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>5 000 000,00 €</i>	<i>Dont refinancement d'emprunt</i>	<i>5 000 000,00 €</i>
<b>Résultats d'exécution 2018</b>	<b>21 847 889,40 €</b>		
<i>Dont excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>9 570 292,78 €</i>		
<i>Dont résultat d'investissement reporté</i>	<i>12 277 596,62 €</i>		
<b>Restes à réaliser 2018 reportés</b>	<b>1 158 128,41 €</b>	<b>Restes à réaliser 2018 reportés</b>	<b>5 552 163,45 €</b>
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>13 760 283,99 €</b>	<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>350 000,00 €</b>
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>9 500 000,00 €</i>	<i>Dont amortissement des subventions</i>	<i>350 000,00 €</i>
<i>Dont autofinancement prévisionnel</i>	<i>4 260 283,99 €</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>77 471 523,96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 471 523,96 €</b>

## 1-FONCTIONNEMENT

### Des recettes de fonctionnement sécurisées à court-terme mais qui restent peu dynamiques

Le total des recettes de fonctionnement du Territoire s'élève à **196 339 195,76 euros**, dont 195 989 195,76 euros de recettes réelles et 350 000 euros de recettes d'ordre.



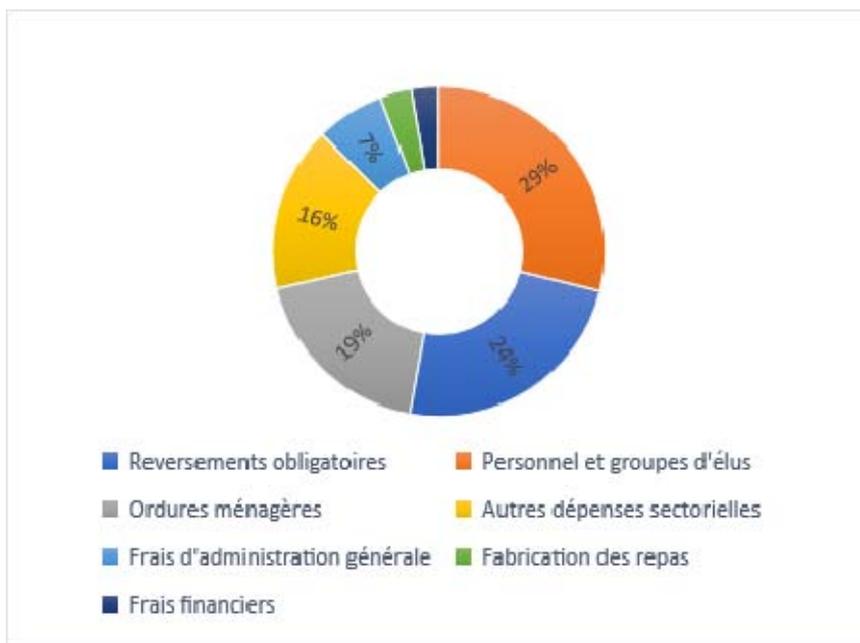
Il est prévu une hausse de +1,9% des recettes réelles de fonctionnement par rapport au budget 2018.

Cette croissance s'explique principalement par l'ajustement du FCCT budgété à hauteur de 90 524 774,70 euros (+1 510 868,11 euros par rapport à 2018), pour intégrer les appels de fonds liés à la compétence aménagement ainsi que l'application du coefficient d'actualisation automatique prévu par la loi (+2,2% pour 2019) sur l'assiette du FCCT hors dotation de compensation de la part salaire. Les autres composantes principales des recettes réelles regroupent le produit de la CFE, estimé à 41 300 000 euros, et celui de la TEOM, inscrit à hauteur de 38 800 000 euros. Ces prévisions de produits de fiscalité s'appuient sur une stabilité des bases pour la CFE, conséquence directe de la première année d'application de la réforme des valeurs foncières locatives des locaux professionnels, et de +2,5% pour la TEOM.

Les 13% de recettes restantes, soit 25 364 421 euros, se composent dans leur majeure partie des produits des services pour 19 260 902 euros (comprenant 14 595 000 euros de refacturation de services partagés de restauration scolaire, propreté urbaine et hygiène aux trois communes de l'ex-CAPCVM), des dotations allouées au Territoire dont les concours versés dans le cadre de la protection de l'environnement pour 3 718 961 euros, et du revenu des immeubles pour 1 839 557 euros.

### Des dépenses de fonctionnement traduisant le déploiement des politiques publiques avec la recherche constante de la qualité et de l'efficacité

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **196 339 195,76 euros** et comprend **182 578 911,77 euros** de dépenses réelles ainsi que 13 760 283,99 euros de dépenses d'ordre (au titre des dotations aux amortissements pour 9 500 000 euros, et de l'autofinancement prévisionnel pour 4 260 283,99 euros).



Dans les mêmes proportions que pour le budget primitif 2018, la section de fonctionnement se caractérise par une part importante des reversements obligatoires que sont la dotation d'équilibre versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris pour 33 150 000 euros, la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 7 635 504 euros, et le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2 900 000 euros. Les dépenses de personnel (y compris frais des élus) sont estimées à 52 695 000 euros et prennent en compte une stabilisation du périmètre des effectifs de GPSEA. Elles ne représentent que 29% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses sectorielles sont quant à elles principalement consacrées à la collecte et au traitement des ordures ménagères pour 33 897 391 euros, à la fabrication des repas pour 5 605 275 euros, aux transports et aux déplacements pour 2 979 020 euros, aux équipements culturels et sportifs pour 2 603 484 euros, aux actions en matière d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire pour 2 152 653 euros, à l'entretien des voiries pour 2 117 240 euros ou encore à la gestion des eaux pluviales pour 1 963 914 euros.

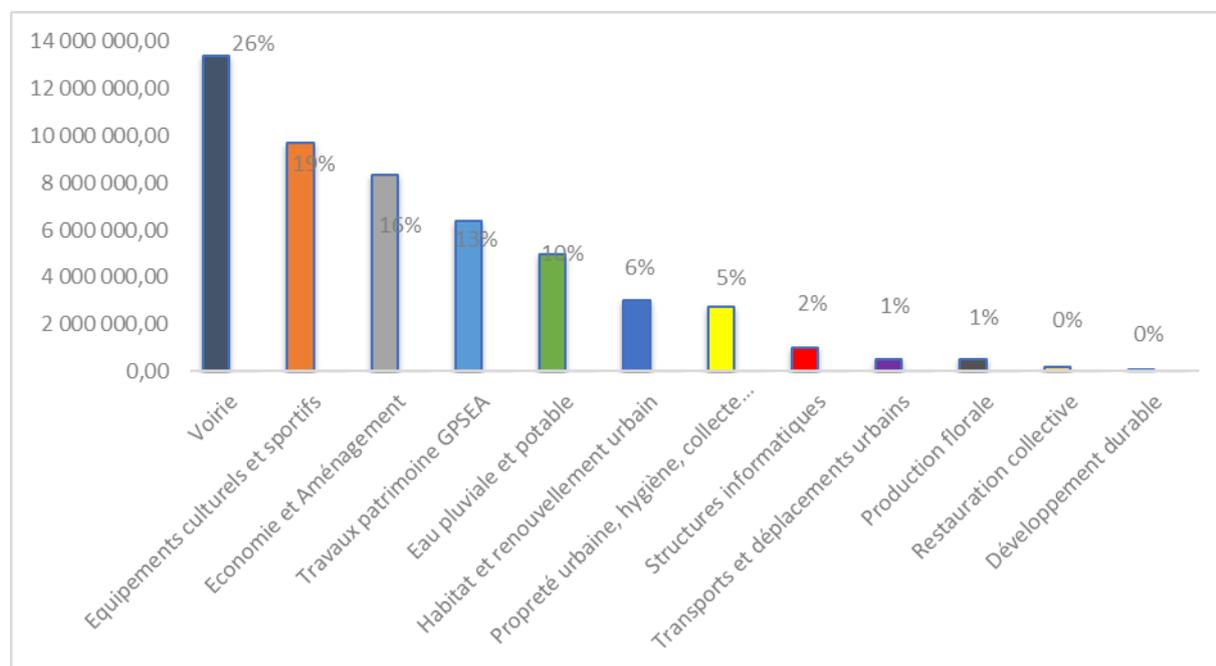
## 2- INVESTISSEMENT

En 2019, GPSEA poursuit le déploiement de sa politique d'investissement se traduisant par un programme volontariste et ambitieux construit en lien étroit avec les communes, notamment dans les secteurs de la voirie, de l'eau, des équipements culturels et sportifs mais également de l'aménagement.

### Un programme d'investissement volontariste

Prévues à hauteur de **77 471 523,96 euros**, les dépenses d'investissement comptent 50 824 592,51 euros consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles, soit +10,6% par rapport au budget primitif 2018. Elles intègrent par ailleurs 5 552 163,45 euros de restes à réaliser de l'exécution 2018 reportés au budget primitif 2019.

Les crédits nouveaux du programme d'investissement se répartissent principalement entre les travaux de voirie (13 373 184 euros, soit 26% des dépenses d'équipement), les travaux de réhabilitation et d'entretien de nos équipements culturels et sportifs (9 708 984 euros), le développement économique et les opérations d'aménagement (8 324 391,90 euros), l'entretien des bâtiments administratifs ainsi que des interventions diverses sur le patrimoine bâti de la collectivité (6 410 055 euros), les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable (4 964 161,78 euros), les opérations de réhabilitation et de construction sur l'habitat (3 016 374 euros) ainsi que l'hygiène, la propreté urbaine et les ordures ménagères (2 740 759,85 euros).

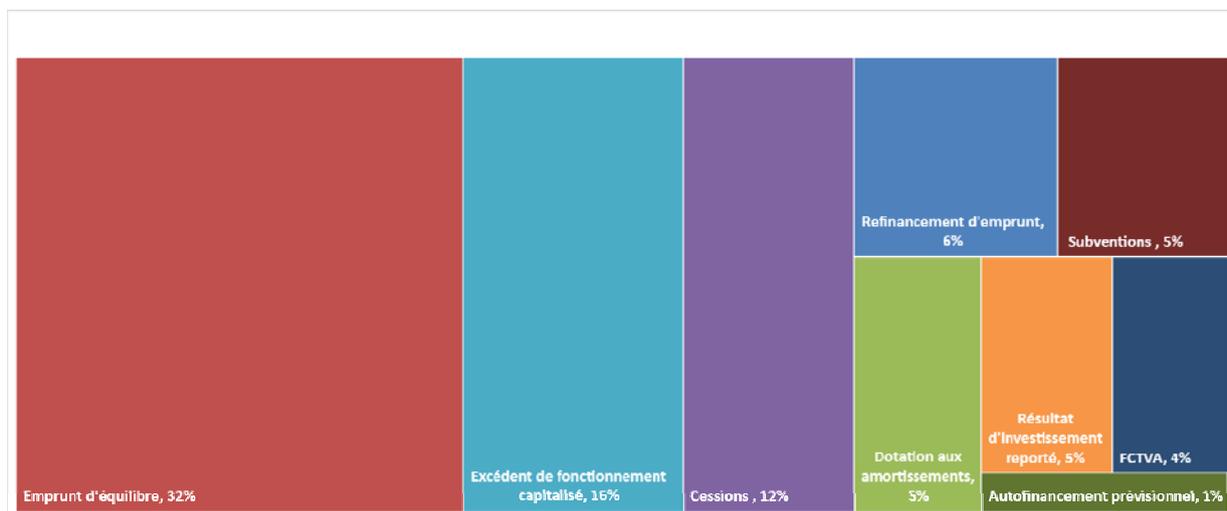


Au titre des autres dépenses d'investissement, il est prévu notamment le remboursement du capital des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires à hauteur de 15 700 000 euros (avec en sus 4 905 056 euros d'intérêts imputés en section de fonctionnement). Sont également inscrits des crédits à hauteur de 5 000 000 euros pour des

opérations de refinancement d'emprunt, dans le cadre de la démarche d'optimisation de l'encours de dette du Territoire.

### **Un programme d'investissement financé principalement par des ressources propres**

Les recettes d'investissement sont composées de 63 711 239,97 euros de recettes réelles et de 13 760 283,99 euros de recettes d'ordre. Elles se répartissent comme suit :



Sur les 63 711 239,97 euros de recettes réelles, les ressources propres disponibles pour financer les dépenses d'équipement nouvelles, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées aux dépenses d'équipement, s'élèvent à 32 494 431,09 euros, permettant à GPSEA d'autofinancer son programme d'investissement à hauteur de presque 64%.

En complément, notre Territoire prévoit de faire appel au concours financier des établissements bancaires pour un montant total de 25 042 480,47 euros, avec en sus 5 000 000 euros consacrés aux opérations de renégociation de la dette.

En définitive, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement budgété à hauteur des ambitions territoriales mais qui reste raisonnable, GPSEA pourra assurer le financement d'un programme d'investissement ambitieux au service de ses communes membres, tout en préservant ses équilibres financiers.

## Annexe : récapitulatif de l'équilibre du budget primitif 2019 du budget principal

